Responsabilité Elargie du Producteur
Quels enjeux pour les industriels de la plasturgie du bâtiment ?

Conférence UPB : COCHEBAT / KALEI / SNEP / SNPU
STRPEPP / STR-PVC

25/02/2021

Cécile des Abbayes
Aymeric Schultze

Ordre du jour

I. La REP : contexte règlementaire

A. Qu’est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?
B. Rôle de l’éco-organisme
C. Exemples

II. REP Produits et Matériaux de Construction du bâtiment

A. Calendrier règlementaire
B. Modalités de création d’un éco-organisme

III. Focus sur la plasturgie

A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?
C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises

I. La REP : contexte règlementaire

A. **Qu’est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?**
B. Rôle de l’éco-organisme
C. Exemples

Qu’est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?

« En application du principe de **responsabilité élargie du producteur**, il peut être fait obligation à toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication, dite producteur au sens de la présente sous-section, de **pourvoir** ou de **contribuer** à la **prévention et à la gestion des déchets** qui en proviennent (…).

Les producteurs s'acquittent de leur obligation **en mettant en place collectivement des éco-organismes agréés dont ils assurent la gouvernance** et auxquels ils transfèrent leur obligation et versent en contrepartie une contribution financière. »

Article L541-10 du Code de l’Environnement

Principe EU

LES OBJECTIFS DU LÉGISLATEUR :

- Augmenter la **prévention des déchets** (réduction, réparation, réemploi)
- Développer **l’éco-conception des produits** : améliorer la performance environnementale
- Améliorer la **gestion des déchets** : nettoiement (dont dépôts sauvages), collecte et traitement (recyclage).
- **Internaliser dans le prix de vente** du produit neuf les **externalités** de la gestion des déchets
- **Transférer les coûts de gestion** des déchets :
  - Des collectivités aux producteurs
  - Des contribuables aux consommateurs

→ **Ces obligations sont transférées** à l’éco-organisme contre l’adhésion et le paiement de **l’éco-contribution.**

Avec plus de 30 filières REP, la France est le pays ayant le plus développé ce dispositif

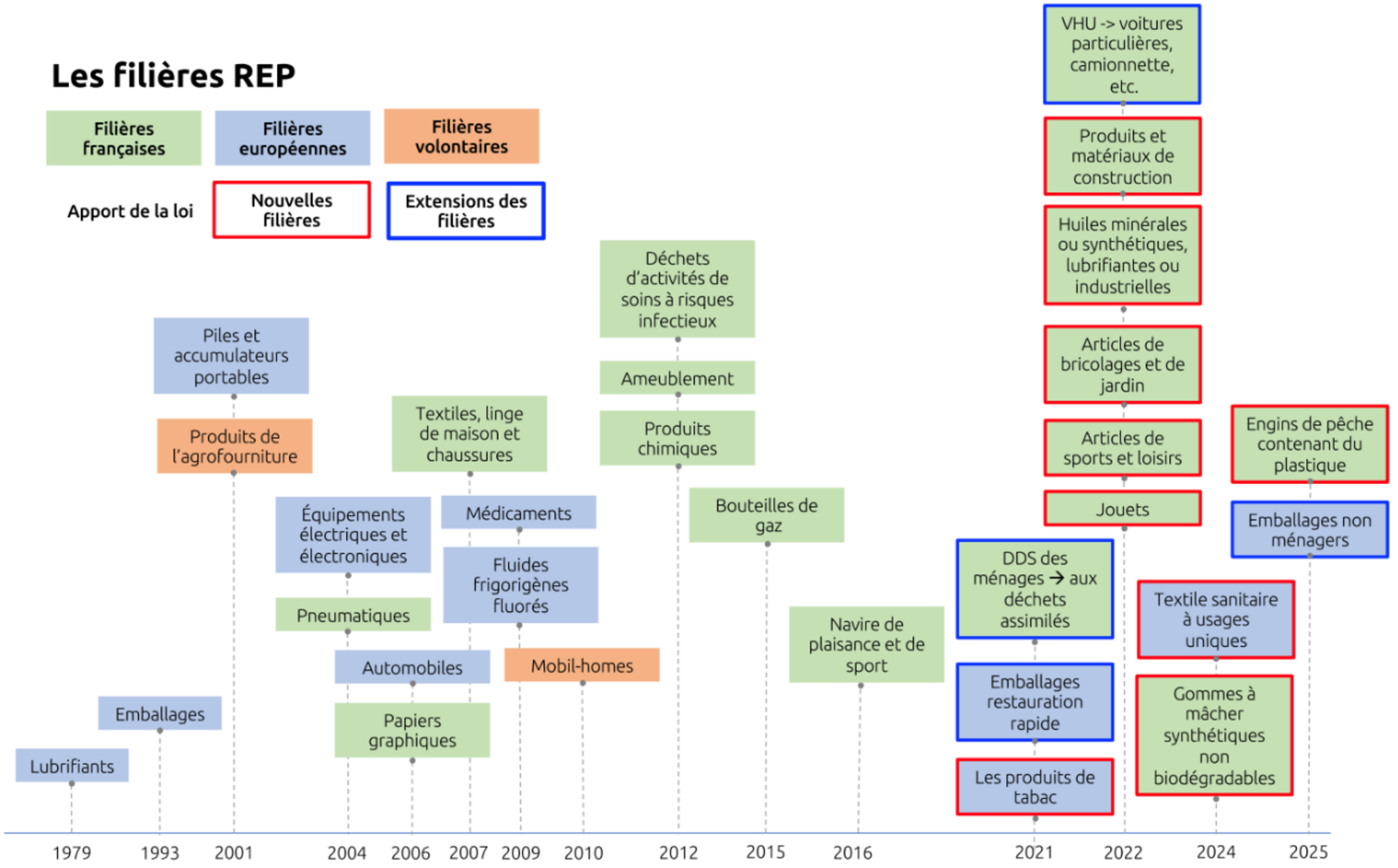

Source: Institut National de l'Economie Circulaire

Création en 2020 (loi AGEC)

Nouvelles REP

- Emballages professionnels
- Produits et matériaux de construction
- Jouets
- Articles de sport et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardin
- Produits du tabac
- Gommes à mâcher
- Textiles sanitaires
- Engins de pêche contenant du plastique

Mise sous agrément

- Véhicules
- Pneumatiques
- Huiles usagées

I. La REP : contexte règlementaire

A. Qu’est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?

B. Rôle de l’éco-organisme

C. Exemples

Les filières REP sont gérées par des éco-organismes au sein d'un écosystème de parties prenantes

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Conjointement avec d'autres ministères, selon les filières

Appuyé techniquement par l'ADEME

Publie le CdC d'agrément
- Périmètre
- Objectifs
- Modalités d'action
- Barème de soutien

Agrée l'éco-organisme
- Stratégie et orga.
- Contrat Type
- Barème de contribution
- Eco-modulation

COMMISSION INTER-FILIERES REP

Représentants des différentes parties prenantes

Rend un avis consultatif public sur:
- Cahier des Charges
- Demandes d'agrément
- Eco-modulations
- Communication inter-filières REP

ECO-ORGANISME

Société privée ou association
Actionnaires : Metteurs sur le marché
But non lucratif
Présence d'un censeur d'Etat au CA

- Décide des moyens pour atteindre les objectifs fixés par l'agrément
- Le CA de l'éco-organisme vote la stratégie et le barème des éco-participations

COORDINATION EVENTUELLE DES ECO-ORGANISMES

Sollicite l'avis
Informe du suivi des actions

Rend un avis consultatif sur :
- Stratégie réemploi et valorisation des déchets
- Signalétique de tri
- Eco-contributions
- Eco-modulations
- Plan de prévention & Eco-conception
- Conditions des marchés
- Communication
- Le plan DROM COM
- L'attribution des financements dans le cadre des Fonds Réemploi et Réparation
- Les plans d'actions correctives et engagements financiers en cas de non-atteinte des objectives

COMITE DES PARTIES PRENANTES

Membres nommés par l'éco-organisme sur proposition des organisations

4 collèges équivalents en nombres de membres :
- Producteurs
- Collectivités
- ONG (environnement et consommateurs)
- Gestionnaires des déchets et ESS

+ distributeur si filière concernée par la reprise distributeur (non votant)

L'éco-organisme doit solliciter un **deuxième avis** dans un délai d'un mois en cas d'avis négatif

Deux modèles d'intervention dans les filières REP

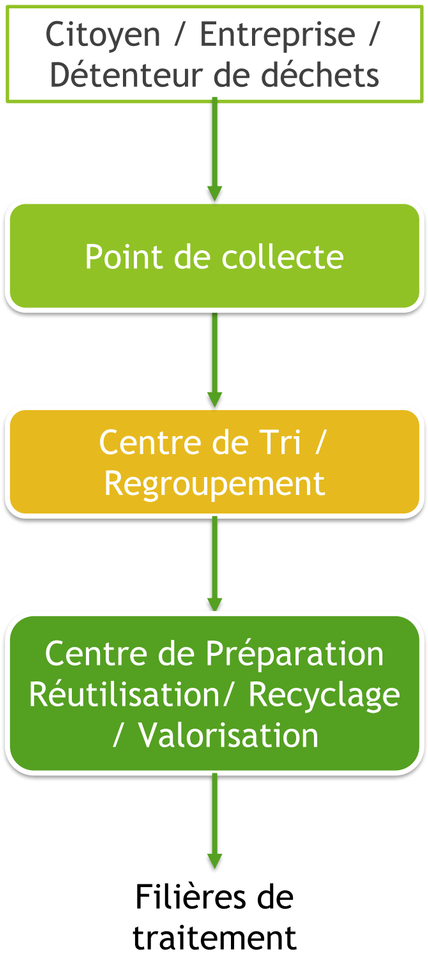

	Filière financière Ex: emballages, papiers, textiles	Filière opérationnelle Ex: DEEE, DDS, piles…
GESTION DES OPÉRATIONS DE COLLECTE, TRI, TRAITEMENT DES DÉCHETS	Collectivité (emballages, papiers) ou Opérateur (TLC)	Eco-organisme, via des prestataires sélectionnés par appels d'offre privés
PROPRIÉTÉ DES DÉCHETS	Collectivité ou Opérateur	Eco-organisme
COÛTS POUR L'ÉCO-ORGANISME	L'éco-organisme intervient en **soutien financier** d'une partie des coûts (collecte, traitement) supportés selon un **barème national**. Les collectivités ou les opérateurs conservent les **recettes matières** issues du recyclage.	L'éco-organisme: - **Prend en charge financièrement les opérations** dont il est responsable - **Récupère les recettes matières** issues du recyclage - **Verse un soutien financier aux collectivités** pour compenser une partie des coûts de collecte

Quelle(s) modalité(s) d'intervention pertinentes pour la filière REP Bâtiment?

I. La REP : contexte règlementaire

A. Qu’est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?
B. Rôle de l’éco-organisme
C. **Exemples**

Un exemple: ecosystem recycler c'est protéger

Les actionnaires

La gouvernance interne

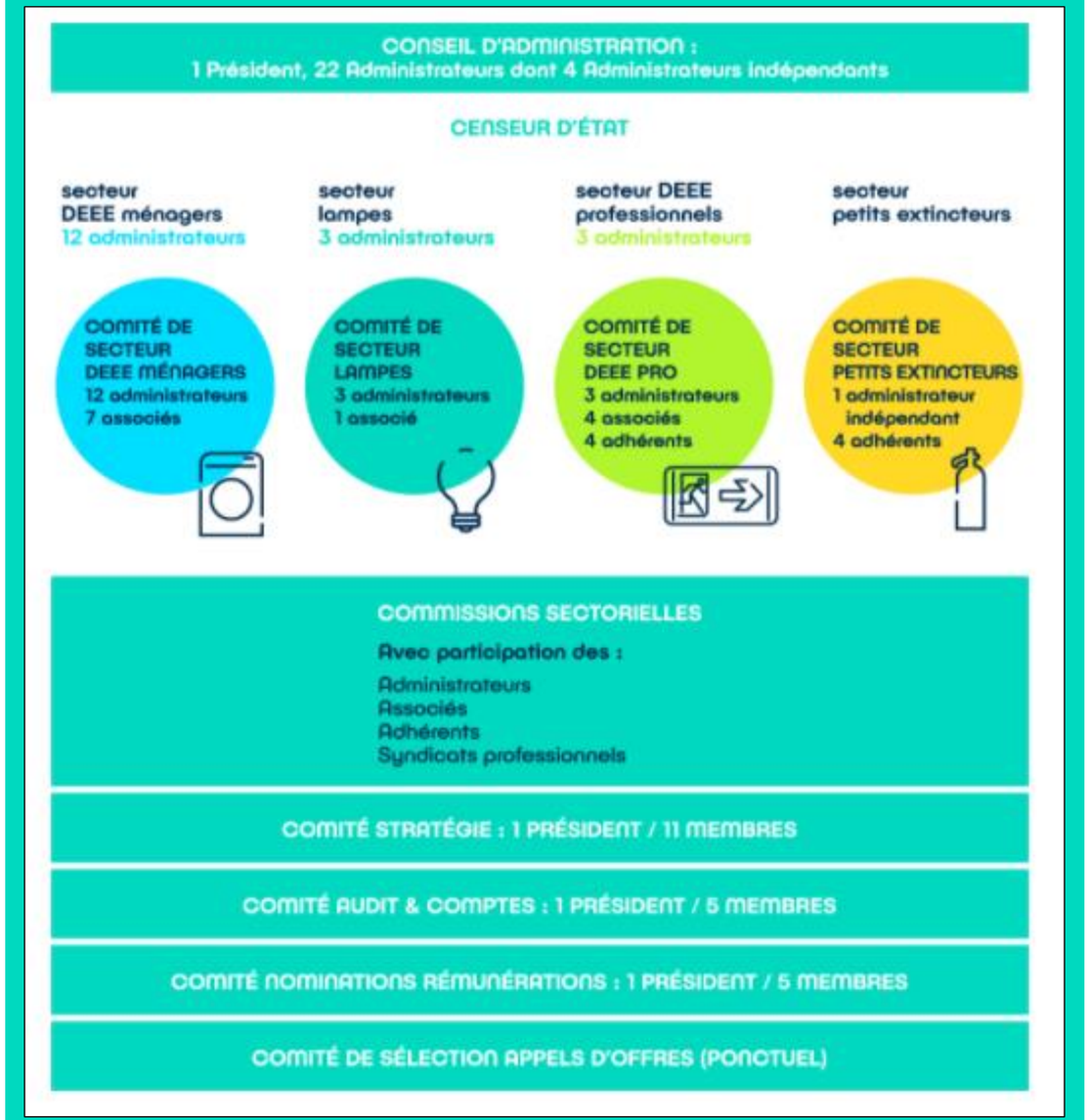

Chiffres-clés

- Création en 2006
- 41 actionnaires
- 22 administrateurs
- 4 600 producteurs adhérents
- 270 M€ éco-participations perçues (2019)
- > 1 Mt produits mis en marché (2019)

De très gros… et des petits éco-organismes

Eco-organisme	Tonnages mis en marché / an	CA 2019	Agréments
CITEO Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio	~ 6,5 millions de t	770 M€	▪ Emballages ménagers ▪ Papiers ménagers
ecosystem recycler c'est protéger	> 1 million de t	270 M€	▪ DEEE ménagers ▪ Lampes ▪ DEEE professionnels (qq catégories) ▪ Petits extincteurs (DDS) ▪ Cartouches d'encre (DDS)
éco-mobilier COLLECTER · TRIER · RECYCLER	2,2 millions de t	176 M€	▪ Déchets d'Eléments d'Ameublement
ECO DDS	1 million de t	32 M€	▪ DDS hors extincteurs, hors cartouches d'encre
Re_fashion screlec environnement le réflexe CYCLAMED Corepile	Entre 20 et 600 kt	De 7 à 25 M€	▪ Textiles linge Chaussures ▪ Piles ▪ Piles ▪ Médicaments

(tableau non exhaustif)

II. REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

A. **Calendrier règlementaire**

B. Modalités de création d’un éco-organisme

Le calendrier issu de la loi AGEC impose des travaux en parallèle à un rythme soutenu

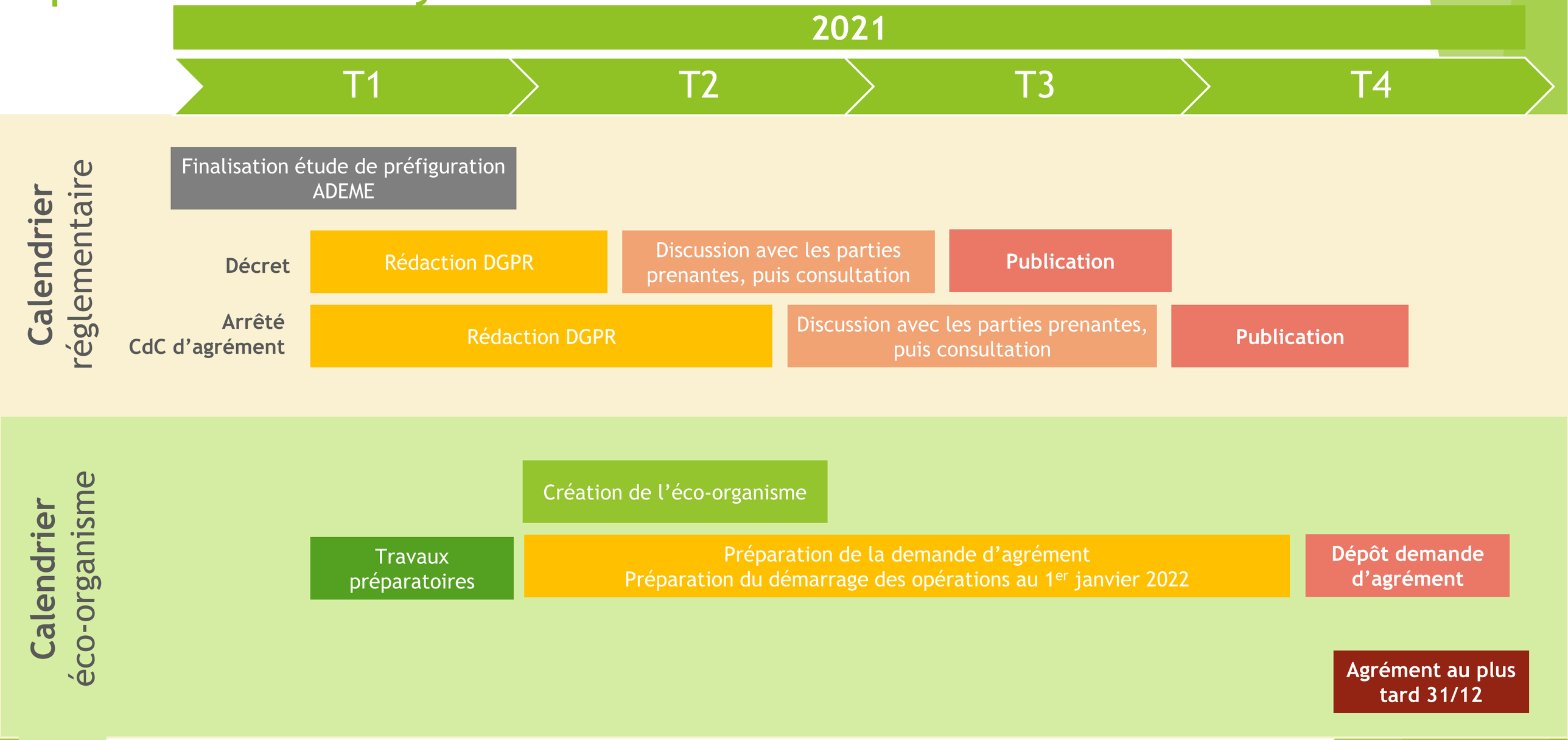

II. REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

A. Calendrier règlementaire

B. **Modalités de création d'un éco-organisme**

Principales composantes de la mise en place d'un éco-organisme

Gouvernance Pilotage	Structure Finances	Institutionnel Agrément
Ressources Humaines	Ressources Techniques & OP	Communication Parties Prenantes

SUSCITER L'ÉMERGENCE D'UN GROUPE D'ENTREPRISES VOLONTAIRES POUR PARTICIPER À UN GT JURIDIQUE (JURISTES) ET UN COMITÉ STRATÉGIQUE (DG)

Principales composantes de la mise en place d'un éco-organisme

Gouvernance et Pilotage

- Actionnariat
- Collèges
- Conseil d'Administration
- Présidence
- Comité des Parties Prenantes

Structure et finances

- Format juridique de l'entreprise
- Documentation : statuts, pacte d'actionnaires, règles de gouvernance, etc.
- Domiciliation bancaire
- Installation du CAC, comptabilité et juridique
- Définition du business plan et des prévisionnels financiers: barème, éco-modulation, etc.
- Gestion des apports en compte courant avant agrément

Communication et Parties Prenantes

- Dénomination sociale, Marque & Logo
- Communication Institutionnelle et Outils associés
- Outils et campagnes de sensibilisation

Principales composantes de la mise en place d'un éco-organisme

Ressources Humaines

- Organigramme et besoins humains : avant et durant l'agrément
- Stratégie RH : internalisation vs. externalisation, cadrage des modalités salariales
- Fiches de poste et sourcing RH, notamment direction générale
- Installation des équipes : locaux, équipements bureautiques, contrats (mutuelle, prévoyance, assurance, etc.)

Ressources Techniques & OP

- Définition des besoins IT : fonctionnalités requises pour le système d'information de l'EO
- Pilotage des développements IT : cahier des charges IT, développement et tests fonctionnels
- Définition de l'architecture organisationnelle en aval : contrats de prestation, convention type, traçabilité
- Plan d'actions transversaux : dépôts sauvages, maillage territorial

Institutionnel Agrément

- Cadrage stratégique : valider les positions stratégiques, opérationnelles et économiques (business plan à 6 ans)
- Concertation et négociation avec les parties prenantes (collectivités, opérateurs, autres EO…)
- Rédaction du dossier d'agrément
- Soutenance et négociation : présentation du dossier d'agrément aux instances

Retroplanning

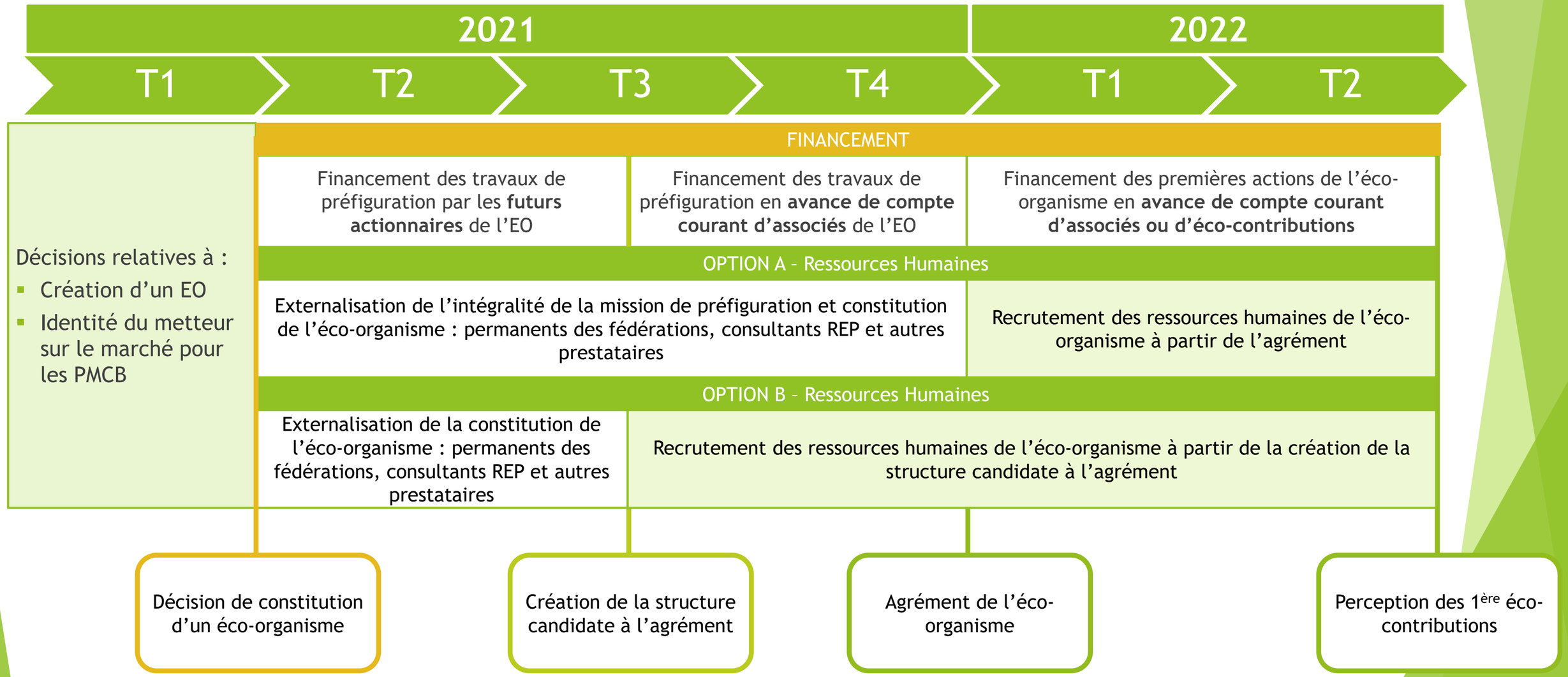

III. Focus sur la plasturgie

A. **Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes**
B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?
C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises

Les catégories d'agrément et la plasturgie

ADEME

Catégories issues de l'inventaire
Structure / Gros Œuvre / Maçonnerie / Charpente
Façade
Couverture & étanchéité
Menuiseries Extérieures & Intérieures
Isolants
Cloisons / Plafonds
Revêtements sol, mur & plafond
Équipements sanitaires, salle d'eau et paillasse
Produits de mise en œuvre, de préparation, accessoires de mise en œuvre
Voirie, Réseaux & Aménagement extérieur

PROPOSITION EN COURS D'ÉLABORATION AIMCC

	Catégories d'agrément	MSM (étude ADEME)	Gisement de déchets
1	Produits et matériaux de construction minéraux, et équipements sanitaires et salle d'eau en minéraux - hors verre	226,6 Mt	33,5 Mt
2	Produits et matériaux de construction en métal, hors ceux indiqués par ailleurs en catégorie 7	4,6 Mt	3,0 Mt
3	Produits et matériaux de construction en bois, hors ceux indiqués par ailleurs en catégorie 7	2,1 Mt	2,2 Mt
4	Produits et matériaux de construction à base de plâtre hors catégorie 8	3,5 Mt	0,8 Mt
5	Produits et matériaux de construction en plastique, et à base de bitume	1,0 Mt	0,3 Mt
6	Produits et matériaux de construction à base de laines minérales	0,7 Mt	0,3 Mt
7	Menuiseries, Parois Vitrées et produits de construction connexes	0,8 Mt	0,2 Mt
8	Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre	?	?
9	Produits de construction d'origine végétale, animale, à base de textile et non-tissés et géotextiles, ou autres matériaux non cités dans une autre catégorie	2,4 Mt	3,4 Mt

PRINCIPES

- Structuration par matériau (flux de déchets) et non par fonction
- Cohérence avec des objectifs de collecte et traitement
- Enjeux à arbitrer
  - Niveau de segmentation ou regroupement
  - Gestion des produits multi-matériaux

NB: pas de lien obligatoire entre la structure barème des éco-participations et les catégories d'agrément

Les catégories d'agrément et la plasturgie

Périmètre de la catégorie « plastique »

- Faut-il une **catégorie d'agrément** spécifique aux PMCB en plastique, potentiellement avec un éco-organisme dédié ?
- Faut-il **associer à cette catégorie** d'autres produits « connexes » (metteurs sur le marché et/ou flux de déchets) ?
- Faut-il souhaiter des **objectifs spécifiques pour les plastiques** du bâtiment ?

PARAMÈTRES D'ANALYSE

- Volonté de mise en place d'un **éco-organisme dédié** aux plastiques (a priori, ce n'est pas le cas)
- **Capacité d'influence des acteurs de la plasturgie** dans un éco-organisme couvrant un spectre large de matériaux
- **Difficulté d'atteindre** des objectifs dédiés aux plastiques
- **Mutualisation** possible des opérations de collecte et traitement des déchets (économies d'échelle)

III. Focus sur la plasturgie

A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
B. **Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?**
C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises

Créer un éco-organisme vs simplement adhérer ?

- Définition de la stratégie, des ambitions et priorités de l'éco-organisme sur les plastique
- Maîtrise des coûts opérationnels et financiers de la structure: levier d'influence
- Définition des conditions opérationnels de la reprise des plastiques (pour recyclage)
- Limitation des risques d'une gestion des plastiques « *en complément* » d'autres matériaux jugés plus prioritaires par l'éco-organisme (en particulier s'il provient d'autres REP)

- Charge de travail pour les entreprises et frais associés à la constitution d'un éco-organisme
- …

S'IMPLIQUER EFFECTIVEMENT ET STRUCTURELLEMENT DANS LA RESPONSABILITÉ ELARGIE DES PRODUCTEURS EST UN PASSAGE OBLIGÉ POUR LA PLASTURGIE

III. Focus sur la plasturgie

A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?
C. **Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises**

Enjeux financiers et responsabilités pour les entreprises

Reprise gratuite

- Quelle définition de la notion de collecte séparée pour les plastiques en mélange ?
- Quelle capacité de tri des collectes séparées « *à trier* », pour quels débouchés selon les fractions ?
- Quelles conditions associées à la reprise gratuite, selon les points de reprise (déchèteries publiques, privées, points d'apports) : qualité des flux

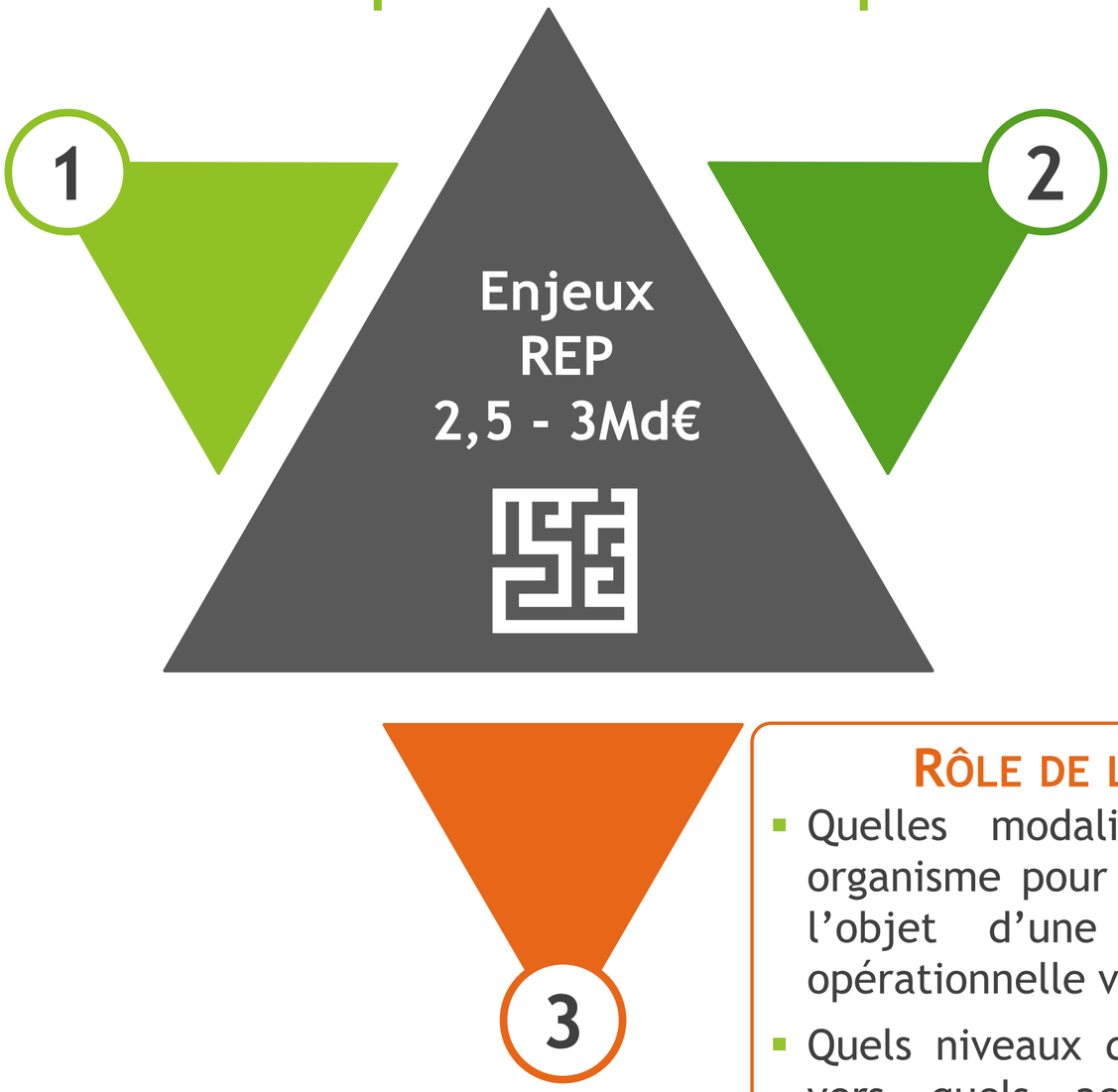

Maillage Territorial & Objectifs

- Quelle capacité actuelle de reprise des plastiques conformément aux standards de la reprise gratuite définis ?
- Quels besoins de création de nouveaux points, et quels coûts associés ?
- Quels objectifs de collecte séparée, de recyclage ou de valorisation ?

Rôle de l'éco-organisme

- Quelles modalités d'action de l'éco-organisme pour gérer les déchets faisant l'objet d'une reprise gratuite (REP opérationnelle vs. financière) ?
- Quels niveaux de soutiens financiers, et vers quels acteurs en cas de REP financière ?

Des arbitrages techniques structurants pour la maîtrise des coûts de la filière REP PMCB pour les plastiques

Structure de coûts d'un éco-organisme

Charges opérationnelles

- Collecte, tri et traitement
- Soutiens financiers aux CL et opérateurs
- Appels à projet (collecte, tri, etc.)
- Plan DROM COM
- Expérimentations opérationnelles

Frais de structure

- Ressources Humaines
- Ressources Techniques (IT, Traçabilité, …)
- Prestations (Conseil, Juridique, Compta,…)
- Communication
- Locaux

Obligations réglementaires

- Reporting / Redevance ADEME
- Communication Interfilière
- Recherche & Développement
- Auto-contrôle

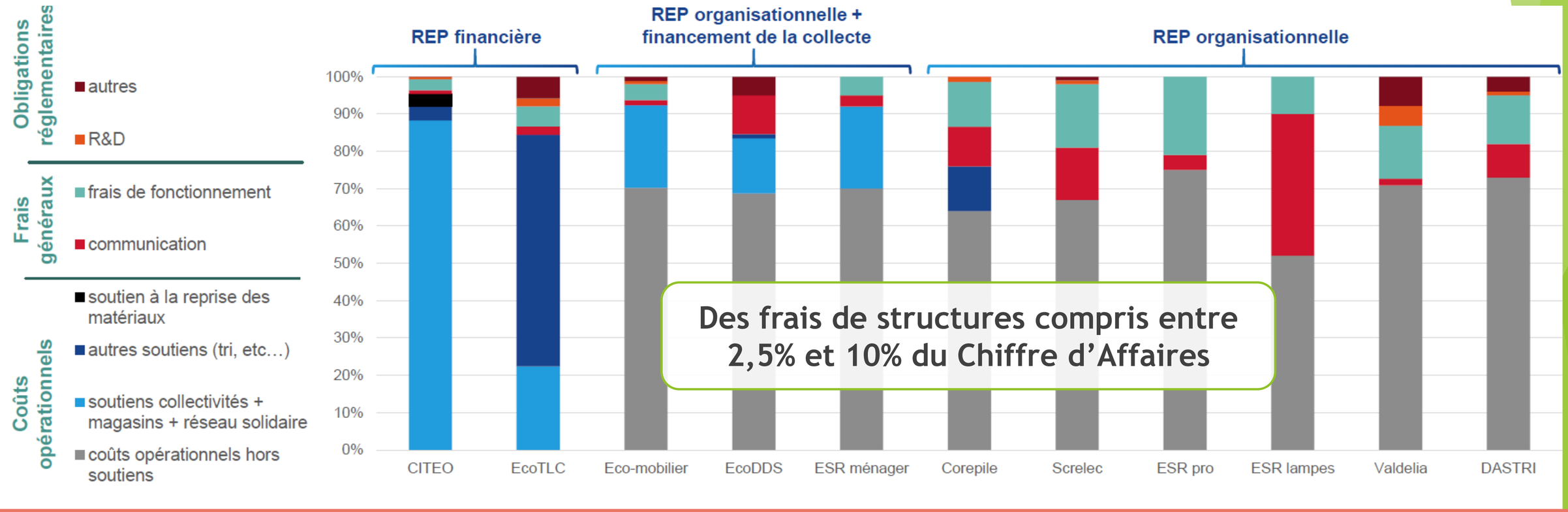

PLUS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCO-ORGANISME EST RÉDUIT, PLUS SES FRAIS DE STRUCTURE SONT PROPORTIONNELLEMENT IMPORTANTS SUR LES ÉCO-CONTRIBUTIONS

Merci